

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La ludothèque est un équipement culturel municipal, où se pratiquent le jeu libre et le prêt de jeux. Elle ouverte à toutes et tous. C'est un lieu de collectivité où quelques règles sont à observer pour permettre un usage respectueux du matériel, du lieu et des personnes qui le fréquentent.

La ludothèque n'est ni une garderie, ni un centre de loisirs, ni un simple espace de discussion et de rencontre. C'est un lieu de partage, où les enfants doivent être encadrés.

La ludothèque est ouverte tout au long de l'année selon ces horaires :

Le mardi : 15h-19h

Le mercredi : 10h-18h

Le vendredi : 9h30-12h30 (réservé aux 0-3 ans) ; 15h-19h

Le samedi : 10h-18h

## Modalités d'accès et inscription

La ludothèque est accessible à toutes et tous, après inscription et règlement d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par délibération municipale. Pour les Eragrien(ne)s, ce montant est dépendant du quotient familial. Pour les usagers habitant une autre commune, un tarif fixe est appliqué. Une inscription est valable un an. Pour les enfants, l'inscription ne peut être effectuée que par un responsable légal.

Les assistantes maternelles peuvent venir avec les enfants dont elles ont la garde, après inscription de l'enfant et règlement de la cotisation par les parents. Pour les assistantes maternelles de la crèche familiale, seule l'inscription par les parents est nécessaire, et non le règlement de la cotisation, la crèche familiale étant une structure municipale.

## Première visite

Lors d'une toute première visite, la ludothèque vous sera ouverte gratuitement pendant 1h. Si vous souhaitez y revenir, il faudra procéder à une inscription.

## Lors d'une visite

La participation active des accompagnant(e)s est nécessaire durant le temps de jeu des enfants.

La capacité d'accueil maximale de la ludothèque est de 30 personnes. Le temps de présence dans la ludothèque est limité à :

- 1h les mardis et vendredis
- 3h les mercredis et les samedis

Ce temps est contrôlé par les ludothécaires et n'est pas fractionnable. Le nom et l'heure d'arrivée de chaque usager doivent être notés à l'accueil par un(e) ludothécaire. La fréquentation de la ludothèque se fait sans réservation préalable.

Le vendredi matin est destiné aux enfants de 0 à 3 ans.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les mineur(e)s restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les ludothécaires se réservent le droit d'exclure temporairement un usager dont le comportement perturberait le bon fonctionnement de l'équipement.

Il convient aux accompagnants de veiller à ce que les enfants utilisent des jeux et jouets adaptés à leur âge, notamment pour les jeux et jouets interdits aux enfants de moins de 36 mois.

Il est nécessaire de ranger le matériel utilisé avant de passer à une autre activité, et avant de quitter les lieux. Comme le jeu, le temps de rangement doit être partagé par les accompagnant(e)s et les enfants. Le temps de jeu s'arrête 15 minutes avant la fermeture de l'équipement pour permettre un temps de rangement collectif.

Merci de signaler aux ludothécaires tout pièce manquante ou endommagée.

Il est interdit de manger ou boire à l'intérieur de la ludothèque. Il est interdit de courir dans la ludothèque et il est nécessaire de maintenir un niveau sonore correct pour le bien-être de toutes et tous.

Les usagers doivent retirer leurs chaussures avant de rentrer dans l'enceinte de la ludothèque, pour s'y déplacer en chaussettes ou pieds nus. Les usagers qui le souhaitent peuvent apporter des chaussons.

Un espace est prévu dans le sas d'entrée de la ludothèque pour les poussettes et les vélos. En cas de besoin, il est possible de demander un antivol à l'accueil de la ludothèque. La ludothèque décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux.

Toute dégradation du matériel ou du lieu peut mener à une exclusion de la ludothèque.

## **Prêts**

A l'exception des grands jeux en bois, le prêt de jeux est gratuit, limité à 2 emprunts simultanés par usager inscrit. La durée de l'emprunt est de 21 jours.

Chaque jeu sera vérifié par les ludothécaires lors de son emprunt et de sa restitution. Un inventaire est disponible avec chaque jeu.

Tout jeu perdu ou endommagé doit être remplacé à l'identique.

Tout retard engendre une pénalité : à la restitution des jeux en retard, il sera impossible de réemprunter pour une durée identique à celle du retard (ex : un jeu rendu avec quatre semaines de retard rendra tout autre emprunt impossible pour les quatre semaines qui suivent la restitution).

Les jeux sont prêtés sans piles.